

1er Bac. Blanc

Du 14 au 20 décembre

	Série L Etude Lycée	Série ES Etude Lycée	Série S DS Cafet
Samedi 14 décembre	08 h – 12 h 00 Philosophie	08 h – 12 h 00 Philosophie	08 h – 12 h 00 Philosophie
Lundi 16 décembre	08 h – 10 h 00 Littérature	08 h 00 – 12 h 00 ou 13 h 00 SES	08 h 00 – 11 h 30 Physique
Mardi 17 décembre	08 h 00 – 12 h 00 Histoire	08 h 00 – 12 h 00 Histoire	08 h 00 – 11 h 00 Histoire
	///	///	13 h 00 – 16 h 30 SVT
Mercredi 18 décembre	08 h – 11 h 00 LV1	08 h – 11 h 00 LV1	08 h – 11 h 00 LV1
Jeudi 19 décembre	08 h 00 – 11 h 30 Arts Ou 08 h 00 – 11 h 00 Math spé	08 h – 11 h 00 Maths	08 h 00 – 12 h 00 Maths
Vendredi 20 décembre	08 h – 11 h 00 LV2	08 h – 10 h 00 LV2	08 h – 10 h 00 LV2

ATTENTION : selon les épreuves, les élèves en 1/3 temps changent de salle

CONSIGNES et INSTRUCTIONS

1) MATERIEL ET DOCUMENTS AUTORISES

Circulaire ministérielle du 14/06/1960

Avant de vous donner connaissance des sujets, le professeur ou surveillant de l'épreuve, vous rappellera que vous ne devez être en possession d'aucun document relatif à la matière traitée, qu'aucune trousse ne doit être présente sur votre bureau (seulement le matériel) et que livres, cahiers ou notes apportés en vue d'une dernière révision, doivent être déposés dans un coin de la salle, pour y être repris à la fin de la composition. Il vous rappellera également que toute communication entre candidats ou tout essai de communication, sera immédiatement signalé à la Surveillance Générale et des sanctions seront appliquées. Si la calculatrice n'est pas autorisée, la laisser dans le cartable déposé dans un coin de la salle. Portables, baladeurs sont interdits.

2) RETARD

Procédure habituelle

3) AU SUJET DES COPIES

- Copies, brouillons sont FURNIS PAR L'ETABLISSEMENT
- Ecrire, en haut à gauche, sur chaque copie, son numéro à 4 chiffres très lisiblement (ce numéro se trouve sur l'étiquette collée sur le bureau)
- **N'écrire NI son nom NI SA CLASSE sur La copie**
- préciser si nécessaire « Enseignement de spécialité »
- Numérotter les pages (ex : 1/5, 2/5...)

4) SORTIES :

SORTIES POUR LES TOILETTES	SORTIE DEFINITIVE
Aucune sortie autorisée avant la fin de la 1ère heure (sauf cas exceptionnel) Dans ce cas le surveillant notera sur la copie l'heure de sortie et l'heure de retour de l'élève.	L'élève composera pendant 2 heures au moins, quelle que soit la durée de l'épreuve. Aucune sortie définitive avant ces 2 heures. Le surveillant notera l'heure de sortie sur la copie.

5) EN FIN D'EPREUVE :

- Attendre la fin du ramassage de toutes les copies pour quitter la salle
- Rendre les devoirs selon les consignes données au début de l'épreuve.